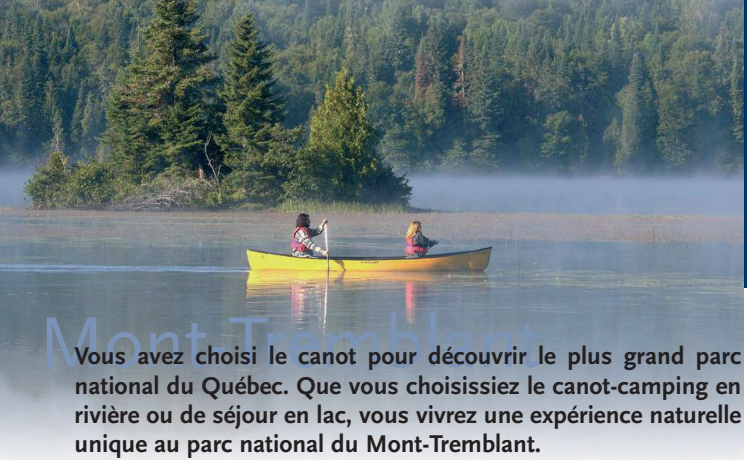


Bienvenue au pays des lacs et des rivières!



Vous avez choisi le canot pour découvrir le plus grand parc national du Québec. Que vous choisissiez le canot-camping en rivière ou de séjour en lac, vous vivrez une expérience naturelle unique au parc national du Mont-Tremblant.

RÉGLEMENTATION

- Pour passer la nuit sur un emplacement de canot-camping, vous devez détenir un permis de séjour.
- Un maximum de deux adultes et deux enfants est permis par emplacement.
- La durée de séjour ne peut excéder une nuit sur le même emplacement, sauf sur les emplacements de canot-camping de séjour où il est possible de séjourner un maximum de trois nuits consécutives. Les emplacements doivent être libérés pour 15 h.
- Le campeur doit installer son équipement sur l'emplacement qui lui est assigné.
- Le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h. Toute personne séjournant dans le parc doit respecter la quiétude du voisinage en tout temps.

EMPLACEMENTS ET SERVICES

- Les terrains de canot-camping sont facilement repérables grâce aux panneaux identificateurs situés en bordure des rivières et des lacs.
- Tout équipement de camping doit être installé sur la partie aménagée et délimitée de l'emplacement afin de protéger le sous-bois. La superficie maximale des carrés aménagés pour les tentes est de 3,04 m x 3,65 m. On ne peut installer qu'une seule tente par emplacement.*
- Les terrains de canot-camping sont de type rustique (toilettes sèches, quelques foyers de cuisson et tables de pique-nique, trous à feu communautaires et supports à nourriture).*
- Afin d'éviter la visite d'animaux, placez votre nourriture dans un sac et suspendez-le au support prévu à cette fin. Ne nourrissez jamais les animaux.

* Les campings du Barrage-du-Lac-Escalier, du Fer-à-Cheval et du Barrage n'ont pas de carré aménagé pour la tente.

PRÉSERVONS LA NATURE

La beauté sauvage de l'arrière-pays du parc n'est pas éternelle. Il faut respecter certaines consignes afin de préserver cette nature pour les générations futures.

Les feux de camp sont permis uniquement dans les trous à feu communautaires aménagés sur chaque terrain de canot-camping. Une provision de bois est fournie dans le tarif de canot-camping. Les clients sont responsables du transport de leur bois.

Il est strictement interdit de ramasser du bois mort et de couper des arbres.

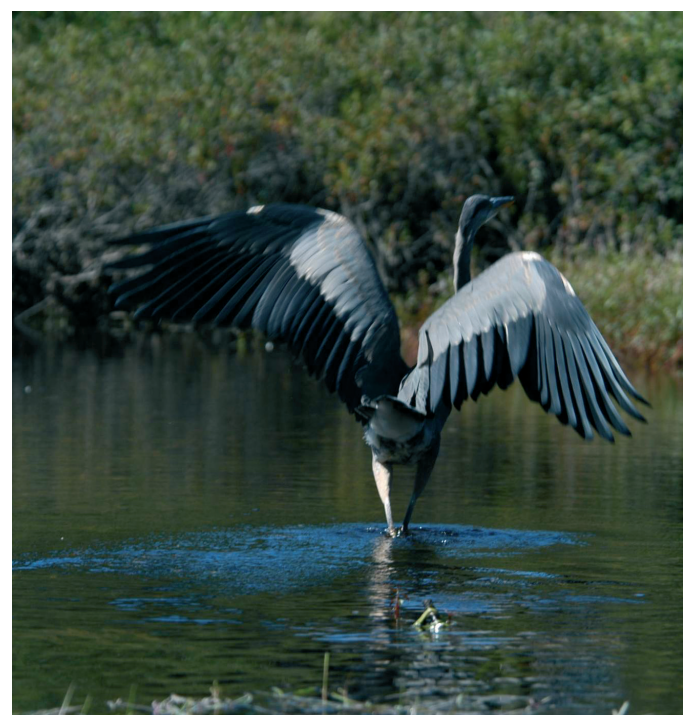
Pour pêcher au parc, vous devez posséder un permis de pêche sportive du Québec et vous procurer une autorisation de pratiquer la pêche au poste d'accueil.

L'accès à toutes les îles est interdit afin de protéger les sites de nidification du Plongeon huard.

N'oubliez pas d'apporter un sac ou des contenants pour rapporter tous vos déchets. La loi interdit de brûler ou d'enterrer les déchets.



Saviez-vous qu'une pelure d'orange, bien que biodégradable, mettra plus d'une année à se décomposer? Combien de temps sera nécessaire pour un mégot de cigarette ou un bouchon de bière?



CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Portez votre veste de flottaison.
- Prévoyez une trousse de premiers soins ainsi que de l'insecticide et de la crème solaire.
- Mettez vos bagages dans des sacs imperméables et attachez-les au canot.
- En présence d'un orignal, garder une distance sécuritaire d'au moins 50 mètres.
- Arrêtez aux sentiers de portage pour analyser les rapides et n'hésitez pas à emprunter les portages.
- Ne buvez pas l'eau (ruisseaux, rivières, lacs) sans la traiter. Faites bouillir l'eau une minute avant de la consommer ou filtrez l'eau à l'aide d'un appareil portatif disponible dans les boutiques de plein air.

Selon le Règlement de la Garde côtière canadienne pour les embarcations de six mètres ou moins, les canots et kayaks doivent être munis de l'équipement suivant :

- Un vêtement de flottaison individuel ou un gilet de sauvetage homologué au Canada pour chaque personne à bord.
- Une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 mètres de longueur.
- Une écope
- Un sifflet sans bille.

Les contenants

Les contenants de verre sont déconseillés. Ils peuvent se briser sous la force d'un impact et causer des dégâts dans les sacs à dos ou être une cause de blessures. Un morceau de verre au sol peut même provoquer un feu lorsqu'il agit comme une loupe sous les rayons du soleil. Utilisez plutôt des contenants de plastique étanches.

Habillement et hypothermie

Peu importe la période de la saison, les vêtements de coton sont à proscrire en canot. Il est plutôt conseillé de porter des vêtements faits de fibres synthétiques telles que polar, polypropylène, nylon, microfibras de polyester, spandex ou néoprène.

Par temps froid, n'oubliez pas la tuque et le capuchon. Une grande partie de la chaleur se perd par la tête.

Prévoyez toujours des vêtements de rechange que vous aurez pris soin de mettre dans un sac étanche.

Souvenez-vous que lorsque le total de la température de l'eau et de l'air égale 37 °C ou moins, les dangers d'hypothermie sont élevés si vous tombez à l'eau.

La foudre

La foudre peut survenir même lorsqu'il n'y a pas de pluie et le risque est plus élevé en plein air durant les journées chaudes et humides. Si le temps qui s'écoule entre un éclair et le tonnerre est inférieur à cinq secondes, mettez-vous à l'abri le plus rapidement possible, car vous serez à moins de 1,5 km de l'orage.

- Si vous êtes en canot, rendez-vous sur la rive et éloignez-vous des endroits très humides.
- Évitez les endroits découverts.
- Tenez-vous loin des arbres isolés.
- Favorisez un boisé où les arbres sont plus courts que ceux qui sont avoisinants.
- Lorsque vous êtes plusieurs personnes ensemble, éloignez-vous à plus de trois mètres les uns des autres.
- Baissez-vous afin d'être le plus près possible du sol.

ENCORE PLUS!

En toute saison, le parc national du Mont-Tremblant a de nombreuses autres expériences uniques à vous offrir. Consultez le journal du parc pour tous les détails.



JE RÉSERVE, NOUS RÉSERVONS

Réservez les emplacements de canot-camping, les canots et le service de transport par téléphone, tous les jours de 9 h 30 à 21 h, au 1 800 665-6527



Renseignements et réservations

Réservations : 1 800 665-6527
 Renseignements : (819) 688-2281
 Site Internet : www.parcquebec.com
 Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com
 Adresse postale : Parc national du Mont-Tremblant
 Chemin du Lac-Supérieur
 Lac-Supérieur, (Québec) J0T 1P0



Mai 2005

Parc national du Mont-Tremblant



Carte de canot-camping



Canot-camping : rivière L'Assomption et lac de L'Assomption



LÉGENDE

- Principal de terre
 - Secondaire de terre
 - - - Camionnette seulement
 - - - Sentier de randonnée pédestre
- L'état et l'accessibilité des chemins du parc peuvent varier au cours de la saison. Veuillez vous renseigner dans les lieux d'accueil.
- ★ Poste d'accueil
 - ☼ Centre de services
 - P Stationnement
 - L Location d'équipement
 - E Eau potable
 - T Téléphone
 - ☺ Toilette
 - ☒ Premiers soins
 - ☑ Dépanneur
 - ☙ Sentier d'interprétation de la nature
 - ☕ Aire de pique-nique
 - ☛ Site de canot-camping
 - ☛ Site de canot-camping (séjour)
 - ☛ Site de camping de groupe
 - Sens du courant
 - ☒ Barrage
 - ☒ Portage et longueur (mètres)
 - km 11,8 Distance à partir du départ (kilomètres)
 - ☛ Point d'accès
 - ☛ Rapides avec classe et longueur (mètres)

CLASSIFICATION DES RAPIDES :

- R. I Navigation facile
- R. II Navigation moyenne nécessitant de l'expérience
- R. III Navigation difficile réservée à l'expert
- R. IV Navigation impossible pour le canot ouvert